

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-066

Objet : Economie - BGE Franche-Comté - adhésion 2024

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la sollicitation d'adhésion présentée par l'association BGE Franche-Comté visant à assurer le développement des missions et des actions réalisées en faveur des entreprises et des porteurs de projets, pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adhérer à l'association BGE Franche-Comté pour contribuer aux missions et développer les actions mises en œuvre par l'association à destination des entreprises et des porteurs de projets, pour un montant de 150 €.

Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - antenne Giromagny

Visa préfectoral

Étueffont, le 16 novembre 2023

Le Président,


J.-L. ANDERHUEB

